



VILLENEUVE-SUR-LOT

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 20 H 35 Monsieur le Maire en assure la présidence.

Étaient présents : Mmes et MM. Albinet, Armicent, Asperti, Beghin, Belan, Bousquet-Cassagne, Calvet, Cassany (Maire), Chalah, Claudel-Dourneau, Davelu-Chavin, Dellea, Denis, Feuillas, Girard, Gonzato, Hamidani, Joly, Lacoue, Ladrech, Lamorlette, Laporte, Lhez-Bousquet, Marchand, Maruejous, Pinzano, Varin, Zafar

Étaient absents représentés : Mme Boudry par Mme Lhez-Bousquet, M. Leygue par M. Joly, M. Unanué par Mme Claudel-Dourneau

Étaient absents : MM. et Mmes Dupuy, Falconnier, Gallego-Medina et Tranchard

Monsieur Le Maire souhaite rendre hommage à Monsieur Claude Larroche, ancien Maire de Villeneuve-sur-Lot et Conseiller Général du Canton Nord décédé ce week-end. Il adresse en son nom mais aussi au nom du Conseil Municipal ses condoléances à sa famille. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Suite au dernier Conseil Municipal, il apporte une précision concernant l'hommage rendu à Madame Lucie Aubrac. À la fin de la séance, suite à la réception d'une information inexacte, il avait salué sa mémoire. Il ne s'agissait pas en fait de son décès mais du dixième anniversaire de sa mort. Il ajoute que cela n'enlève en rien à l'hommage à rendre à cette grande résistante.

Madame Farah Hamidani est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est approuvé.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales soit : les décisions n°1 à 50 pour l'année 2017.

Le compte-rendu des décisions est approuvé.

Monsieur le Maire indique que deux projets de délibérations ont été posées sur le pupitre des élus. La première est un document correctif au rapport de l'affaire n°6 sur la modification de l'indice terminal brut de la Fonction Publique Territoriale ayant une conséquence sur les indemnités des élus. La deuxième concerne une convention avec le Conseil Départemental pour l'entretien et l'embellissement du rond point au Pôle de Santé.

### INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Une information est donnée sur le projet d'aménagement de la venelle de Paris.

Mme Lhez-Bousquet indique que ce projet consiste à réaménager cet espace pour permettre d'une part un accès direct aux logements situés en étage des magasins et d'autre part, de rendre plus attractif et agréable ce espace pour les riverains en agissant sur les aspects visuels (climatiseurs notamment).

Madame Michel, Directrice du Pôle Urbanisme, présente plus en détail le projet en rappelant son contexte (nombre de logements, de commerces, de parcelles impactés, ...) et les constats de la situation actuelle :

- ✓ une venelle privatisée
- ✓ absence d'éclairage

- ✓ problématiques liées à l'insécurité et l'entretien
- ✓ vétusté de certains façades
- ✓ vacance de logements du fait d'entrées uniques d'immeubles par les commerces.

Les objectifs de l'opération sont notamment les suivants :

- ✓ sécuriser la venelle par sa requalification et grâce à sa fréquentation par les riverains
- ✓ sécuriser la ville en densifiant sa fréquentation
- ✓ résorption de la vacance des logements en centre-ville
- ✓ dynamiser les commerces
- ✓ mettre en valeur le patrimoine

Le projet présenté consiste à requalifier la venelle en créant un paysage architectural et en mettant un éclairage particulier, créer de nouveaux passages par le biais de porches permettant l'accès depuis les deux rues. Ces aménagements devraient permettre une réappropriation des logements en étage (un potentiel d'une quarantaine de logement sur le marché est possible).

Les démarches relatives à ce projet notamment la maîtrise foncière par la Ville devraient débuter en avril 2017.

## EXAMEN DES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS :

### 1 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. Calvet

La commission des finances et du patrimoine réunie le 27 mars 2017 a émis un avis favorable.

#### Synthèse :

#### **L'année 2016 : un contexte financier toujours contraint...**

Dans le cadre de sa contribution au redressement des finances publiques, la commune de Villeneuve-sur-Lot verra sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisser de près de 1,7 M€ entre 2014 et 2017 (-575 K€ en 2016). L'année 2016 est la 3<sup>ème</sup> année consécutive de baisse des dotations. L'enjeu du budget 2016 a été celui de contenir l'ensemble des crédits afin de compenser cette perte et satisfaire ainsi aux ratios de bonne gestion (taux d'épargne et capacité de désendettement).

**... dont les résultats restent malgré tout conformes à la stratégie financière adoptée par la ville...**

Le pilotage financier s'exerce au travers de deux ratios qui sont :

- le taux d'épargne brut qui doit être supérieur à 10% des recettes réelles de fonctionnement,
- la capacité de désendettement qui doit être inférieure à 10 ans,

Les ratios du CA 2016 s'améliorent sensiblement malgré la baisse drastique de la DGF. Les efforts de gestion réalisés par les services qui, après avoir réduit les crédits ouverts au budget primitif, n'ont pas consommé la totalité de leur droit de tirage 2016, participent à ce bon résultat.

Une réduction de l'endettement, sans recours à l'emprunt en 2016 pour financer un volume d'investissement réduit, améliore la capacité de désendettement qui passe sous les 10 années (9,2 ans).

#### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

	CA 2014	CA 2015	CA 2016
En K€			
+Recettes de gestion	31 040	31 116	30 306
- Dépenses de gestion	26 843	27 025	26 275
- Frais financiers	1 289	1 088	1 041
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>	<b>2 990</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,9%</b>
Dépenses PPI & PAI	3 589	3 825	2 644
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111	27 493
<b>Encours dette au 31/12 épargne brute</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>	<b>9,2 ans</b>

...mais nécessitant la poursuite des efforts pour absorber les évolutions « tendanciennes » des dépenses

La stratégie financière présentée lors du dernier Rapport sur les Orientations Budgétaires le 16 mars 2017 vise donc, en contenant fortement les crédits de gestion, à se maintenir dans la norme des ratios prudentiels.

La présentation du compte administratif se fera selon la partition suivante :

- examen des **soldes intermédiaires de gestion** qui consolident le budget 2016 par nature jusqu'à l'obtention de l'épargne brute
- présentation des principaux **investissements** réalisés au budget principal et aux budgets annexes
- présentation du **résultat** de clôture

## I – LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender la constitution de l'épargne en distinguant l'évolution des masses budgétaires par nature.

### 1 – 1 UNE STABILITÉ DE LA VALEUR AJOUTÉE GRÂCE À LA MAÎTRISE DES CRÉDITS DE GESTION

Soldes intermédiaires de gestion (mouvements réels en K€)

Les montants sont exprimés en K€	CA14	CA15	CA16	% Var.	var.
COMPTE	Net	Net	Net	CA16/CA15	
+ 70 Vente de produits	1 082	1 267	1 062	-18,2%	-205
+ 73 Impôts & taxes	22 236	22 716	22 658	-0,3%	-58
+ 74 Dotations & subventions	7 184	6 520	5 917	-9,3%	-603
+ 75 & 77 Produits de gestion courante	179	211	232	10,0%	21
<b>Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>30 681</b>	<b>30 714</b>	<b>29 869</b>	<b>-2,9%</b>	<b>-845</b>
- 60 Achats & variation de stocks	3 738	3 718	3 440	-7,5%	-278
- 61 Services extérieurs	1 846	1 682	1 419	-15,6%	-263
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	1 171	1 168	1 114	-4,6%	-54
- 65 & 67 Charges de gestion courante	3 008	3 110	3 028	-2,6%	-82
<b>Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>-9 763</b>	<b>-9 678</b>	<b>-9 001</b>	<b>-7,0%</b>	<b>-677</b>
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>20 928</b>	<b>21 036</b>	<b>20 868</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-168</b>

Les **recettes** courantes de fonctionnement diminuent (-845 K€).

D'une part, la baisse des dotations de l'État (DGF : -575 K€ et compensation de taxe d'habitation : -134 K€) est comptabilisée dans le poste « Dotations & subventions » est la plus sensible sur le poste recettes.

Les « ventes de produits » enregistrent également une baisse de -205 K€ liée à une moindre perception des familles sur la restauration scolaire (baisse des effectifs) et un portage des repas au domicile des personnes âgées en diminution.

Compte 73 en K€	2015	2016	Var.
CONTRIBUTIONS DIRECTES	16 735	16 670	-65
ATTRIB. COMPENSATION CAGV	4 189	4 063	-126
TAXES MUTAT. & PUB. FONCIERE	603	542	-61
TAXES SUR L ELECTRICITE	496	488	-8
FOND PEREQ. COM. ET INTER	177	429	251
TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE	239	229	-9
DROITS DE STATIONNEMENT	155	137	-17
DROITS DE PLACE	113	83	-29
AUTRES TAXES	5	12	7
FNGIR	4	4	0
	<b>22 716</b>	<b>22 658</b>	<b>-58</b>

Le poste « impôts et taxes » se maintient globalement mais n'apporte pas de ressources supplémentaires (-58 K€).

Le fond de péréquation communal, destiné à aider les communes les moins aisées, dont une partie est reversé à la CAGV au travers de l'attribution de compensation compense difficilement la faiblesse de l'évolution des bases fiscales, la moindre perception de droits de mutation ou de droit d'occupation du domaine public (stationnement et places).

Les dépenses externes de fonctionnement (hors charges de personnel) ont été réduites pour préserver la valeur ajoutée et in fine l'épargne brute (-667 K€).

Les économies ont été réalisées sur l'ensemble des dépenses courantes des services. On peut noter toutefois un impact particulier en raison notamment de certains postes :

- Fluides, notamment après le changement de fournisseur (gaz),
- Voirie : entretien en partie confié à la CAGV et imputé en investissement
- Salon du livre : pas de manifestation en 2016,
- Baisse du prix des carburants,
- Animation OPAH : comptabilisée en investissement
- Crédits contentieux ressources humaines
- Maintenance copieurs et logiciels informatiques.

**La valeur ajoutée avec -168 K€ diminue de -0,8%. Cette relative stabilité traduit, dans le contexte de forte baisse de la DGF et de stagnation des recettes en général, des efforts marquants en termes de maîtrise des coûts par l'ensemble des directions de la commune.**

**1 - 2 UN EXCÉDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT (ÉPARGNE DE GESTION) QUI BAISSÉ FAIBLEMENT (-1,5%) GRÂCE A LA STABILISATION DE LA MASSE SALARIALE**

**Soldes intermédiaires de gestion** (mouvements réels en K€)

Les montants sont exprimés en K€	CA14	CA15	CA16	% Var.	var.
<b>COMPTE</b>	Net	Net	Net	CA16/CA15	
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>20 928</b>	<b>21 036</b>	<b>20 868</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-168</b>
- 63 Impôts & taxes (hors 012)	95	142	130	-8,5%	-12
- 012 Charges de personnel nettes (012 - 013 - 74)	16 636	16 803	16 707	-0,6%	-96
<b>Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>-16 731</b>	<b>-16 943</b>	<b>-16 837</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-103</b>
<b>Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>	<b>4 197</b>	<b>4 091</b>	<b>4 031</b>	<b>-1,5%</b>	<b>-60</b>

## Compte 012 Charges de personnel : une évolution maîtrisée

**Masse salariale brute CA 2015 17 205**

### (1) – Impact Normatif

NBI – politique ville	➤	28
augmentation point	➤	39
reform. Cat B	➤	5
<b>total</b>		<b>71</b>

### (2) – Politique de la municipalité

RI agents catégorie B	➤	20
GVT avancements	➤	191
autres variations RI-NBI	➤	25
<b>total</b>		<b>236</b>

### (3) – Impact GPEC

(I) remplacement titulaires départs N-1		22
(II) retraites non remplacées		-171
(III) fin de contrat non remplacés		-58
(IV) remplacement titulaires		-50
(V) remplacements non titulaires		-37
(VI) entrées / sorties CAE		-2
(VII) nouveaux postes		56
(VIII) autres entrées		73
(IX) modifications statut		17
impact mvs 2015		-146
<b>total</b>		<b>-298</b>

### (4) – Autres

Heures supplémentaires		-8
Maladie N - maladie N-1		-45
GIPA		-13
Médecine du travail		43
Contributions rétroactives		-14
Supplément familial de traitement		-11
Autres		-23
<b>total</b>		<b>-71</b>

**Masse salariale brute CA 2016 17 144**

*Variation* ➤ -61

La masse salariale nette évolue de -0,6% entre 2015 et 2016. Stabilisée depuis 2014 en valeur absolue. La maîtrise de la masse salariale est incontournable dans un contexte de raréfaction des ressources et de stabilité fiscale.

Les éléments exogènes telles que les avancements des agents, la revalorisation des points d'indice, l'augmentation des charges salariales ont tendance à faire évoluer la masse salariale à +2 ou 3% par an. A Villeneuve-sur-Lot, cette évolution tendancielle de la rémunération représente environ 400 K€ chaque année à effectif constant.

Pour contenir ce poste en valeur absolue, il ne faut donc pas remplacer systématiquement les départs en retraite. Huit départs sur douze n'ont pas été remplacés en 2016.

L'impact normatif, décidé par l'Etat, s'impose à la collectivité.

La politique de régime indemnitaire (RI) et de GVT (avancements) est pilotée par l'autorité territoriale qui a mis en place un dispositif d'évolution des rémunérations en concertation avec les représentants du personnel.

L'impact GPEC, qui intègre les entrées/sorties et les évolutions de statut, vise à compenser les évolutions normatives & GVT.

La masse salariale brute est contenue sur 2016 (-61 K€).

L'épargne de gestion se maintient au-dessus des 4 M€.

## 1 – 3 UNE ÉPARGNE BRUTE QUI SE MAINTIENT (9,9%) AUTOUR DE 3 M€

**Soldes intermédiaires de gestion** (mouvements réels en K€)

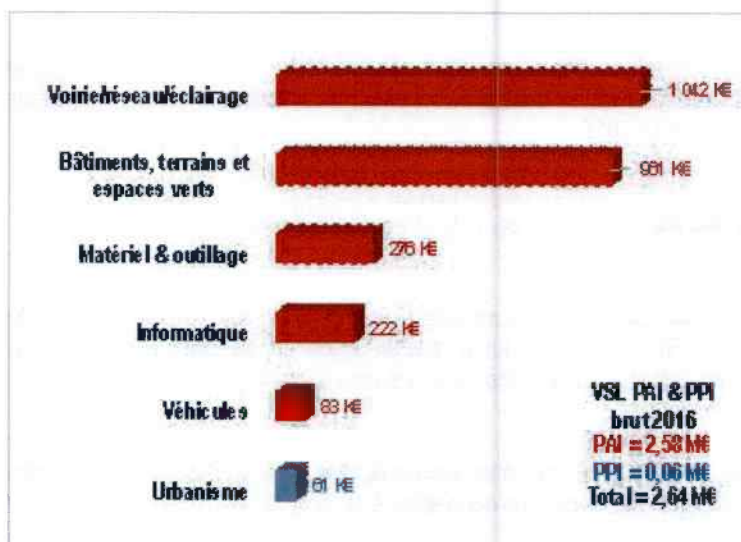
Les montants sont exprimés en K€	CA14	CA15	CA16	% Var.	var.
COMPTE	Net	Net	Net	CA16/CA15	
<b>Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>28 328</b>	<b>21 836</b>	<b>28 068</b>	<b>-0,8%</b>	<b>-168</b>
<b>Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>	<b>4 197</b>	<b>4 991</b>	<b>4 831</b>	<b>-1,3%</b>	<b>-88</b>
- 66 Charges financières	1 209	1 088	1 041	-4,3%	-47
<b>Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-1 288</b>	<b>-1 068</b>	<b>-1 041</b>	<b>-4,3%</b>	<b>-47</b>
<b>Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>2 908</b>	<b>3 883</b>	<b>2 990</b>	<b>-0,4%</b>	<b>-13</b>

## Compte 66 Charges financières : des frais financiers en baisse

Nous le verrons plus loin, l'encours de dette diminue et de facto, les frais financiers également.

*L'épargne brute est stabilisée depuis 2014. Le budget a fait face à une baisse cumulée de de -1,4 M€ sur les 3 derniers exercices. Le taux d'épargne brute à 9,9% respecte le ratio prudentiel des 10% attendus.*

## II - LES INVESTISSEMENTS : DES RÉALISATIONS ESSENTIELLEMENT CONCENTRÉES SUR LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (PAI)



Les investissements bruts s'élèvent à 2,6 M€. Le programme a été réduit par rapport à 2015 (3,5 M€).

Ils couvrent l'ensemble des secteurs techniques indispensables à l'entretien, la maintenance du patrimoine corporel et incorporel pour éviter de le dégrader et permettre également aux agents de la collectivité de poursuivre leurs activités dans des conditions de travail satisfaisantes.

L'entretien de la voirie et des bâtiments sont prépondérants et représentent les 2/3 des travaux en 2016.

ENTRETIEN SPORT	289 K€
TRAVAUX ECOLES	182 K€
TRAVAUX CTM	142 K€
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	120 K€
TRAVAUX BATS DIVERS	62 K€
TX PARC EXPOS	45 K€
ENTRETIEN CULTURE	47 K€
TRAVAUX HOTEL DE VILLE	27 K€
TRAVAUX SALLES MUNICIPALES	25 K€
AUTRES	22 K€
<b>TOTAL BATIMENTS &amp; TERRAINS SPORT</b>	<b>691 K€</b>
<b>TOTAL INFORMATIQUE</b>	<b>222 K€</b>
ECOLES	70 K€
THEATRE	29 K€
FOURNITURES ET POSE CAMERA	27 K€
SALLES MUNICIPALES	24 K€
ECONOMAT	21 K€
MUSEE	18 K€
RESTAURATION OEUVRES D ARTS	14 K€
MOBILIER	11 K€
COMMUNICATION	9 K€
SPORTS TVX STADE EYSSES	8 K€
CIMETIERES	8 K€
JEUNESSE	7 K€
CENTRE CULTUREL	6 K€
HYGIENE	5 K€
RESTAURATION ARCHIVES	5 K€
VIE ASSOCIATIVE	4 K€
MATERIEL ENTRETIEN MENAGE	4 K€
BIBLIOTHEQUE	4 K€
POUCE	1 K€
<b>TOTAL MATERIEL &amp; OUTILLAGE</b>	<b>279 K€</b>

### URBANISME

#### TOTAL MATERIEL DE TRANSPORT

TRAVAUX MARCHE A COMMANDE	211 K€
RUE DU COLLEGE	185 K€
LYCEE G LEYGUES	140 K€
AV JEAN CLAUDE CAYREL	122 K€
INSTALLATIONS ET REMPLACMT EP	74 K€
CAGY ENDUIT S	51 K€
ST ADE EYSSES	40 K€
PART. TX SDEE 47	30 K€
WIC PUBLICS ET MOBILIERS URBAINS	26 K€
ESPACES VERTS	25 K€
FRAIS D'ETUDES OUVRAGES D ART	20 K€
PONT DES CIEUT ATS PEINTURE	18 K€
SIGNALETIQUE URBAINE	16 K€
REVERSEMENT P VR	15 K€
INSTALLATIONS BASE NAUTIQUE	13 K€
PLANTATIONS D ARBRES	10 K€
VILLES FLEURIES	10 K€
CHEMIN DE PLAISANCE ECLUSES	9 K€
EXTENSION RESE AUX ELECT.	6 K€
E AUX PLUMALES	5 K€
MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE	4 K€
AUTRES	4 K€

#### TOTAL VOIRIES

#### TOTAL GENERAL

01 K€ Le détail des opérations est présenté ci-contre.

83 K€

Le taux de réalisation des opérations programmées est de 65% (57% en 2015).

Une partie des dépenses non réalisées est reportée sur l'exercice 2017 pour 883 K€.

FCTVA	485 K€
SUBV CD47 RUE CAYREL	149 K€
AMENDES DE POLICE	120 K€
TAXE D'AMENAGEMENT	116 K€
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC P/T VX	86 K€
SUBV CD47 PISTE AERODROME	67 K€
SUBV REGION GARE ROUTIERE	44 K€
SUBV ANAH OP AH RU	42 K€
SUBV CD47 HABITAT (ORI)	15 K€
SUBV ET AT BATIMENT	5 K€
SUBV CD47 TVX EGLISES	3 K€
SUBV. ADEME ET EDF POUR CHAUFFAG	1 K€
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 143 K€</b>

1 042 K€

2 614 K€

Les financements croisés diminuent. Chaque collectivité se concentre sur ses missions de bases.

### III - LES RATIOS DE PILOTAGE

#### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	var.
+Recettes de gestion	31 040	31 116	30 306	-810
- Dépenses de gestion	26 843	27 025	26 275	-750
- Frais financiers	1 289	1 088	1 041	-47
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>	<b>2 990</b>	<b>-13</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,9%</b>	
Amortissement dette	2 469	2 844	2 618	
Epargne nette	439	159	372	
Dépenses PPI & PAI	3 599	3 825	2 644	
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111	27 493	-2 618
<b>Encours dette au 31/12</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>	<b>9,2 ans</b>	
<b>épargne brute</b>				

L'épargne s'élève à 3 M€. Le taux d'épargne est voisin des 10%. L'objectif d'autofinancement est atteint.

L'encours de dette rapporté à l'épargne brute (capacité de désendettement) s'établit en dessous des 10 ans.

L'équilibre du budget 2016 n'a pas nécessité de recours à l'emprunt. Le désendettement qui en découle participe à l'amélioration de la capacité de désendettement à épargne constante.

### V - LE RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE

#### Excédent global de clôture du budget principal (en K€)

Budget principal	Dépenses	Recettes	Solde
Investissement	5 361	3 684	-1 676
Fonctionnement	28 888	33 137	4 249
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>			<b>2 573</b>

L'excédent global de clôture, appelé également résultat global, correspond à la différence entre les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement. Cet excédent sera affecté au budget primitif 2017.

Ce résultat de 2,6 M€, issu d'un emprunt réalisé en 2015, servira à financer en partie le programme d'investissement 2017, évitant de recourir à de nouveaux emprunts.

#### VI – BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES »

<b>VSL Budget ZAE (en €)</b>	<b>2016</b>	
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	83 396,70	Le budget des zones d'activités économiques dont la vocation et l'aménagement de zones sera clôturé en fin d'exercice 2016.
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	16 137,15	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>99 533,85</b>	
RESULTAT REPORTE	224 823,74	La CAGV ayant repris l'ensemble des ZAE de son territoire au 1er janvier 2017, ce budget n'a plus lieu d'être. Les quelques terrains restant à vendre sont toujours propriété de la commune.
REVENUS DES IMMEUBLES	79 263,00	
PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,76	
REPRISE SUR PROVISION	84 550,70	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>388 638,20</b>	
INSTALLATION DE VOIRIE	8 039,18	Les amortissements en cours, les loyers des deux usines relais (Ardagh et Erissom) seront repris au budget principal (79 K€) ainsi que le résultat global de clôture (311 K€).
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>8 039,18</b>	
RESULTAT D'INVEST REPORTE	13 528,93	Ce budget n'a pas d'emprunt. Un montant de loyer impayé datant de 1991 a été passé en non-valeur.
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS BAT	13 620,36	
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS VOIRIE	2 516,79	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>29 666,08</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>310 731,25</b>	

#### VI – BUDGET ANNEXE « ADDUCTION D'EAU POTABLE » (AEP)

<b>VSL BUDGET AEP (en €)</b>	<b>2016</b>	
ETUDES ET RECHERCHES	1 435,25	Le budget adduction d'eau potable est exploité en délégation de service public par Véolia pour la production d'eau et l'entretien des canalisations.
ANNONCES ET INSERTIONS	1 004,90	
DOT. AMORTISSEMENT	69 767,59	Les investissements importants sont à la charge du budget. En 2016, la canalisation d'eau située au lieu-dit « Pontous » a dû être reprise.
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>72 207,74</b>	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 088 601,42	Cette compétence est reprise le 1 <sup>er</sup> janvier 2017 par le syndicat Eau47 qui en assumera la gestion par le biais d'un délégataire. Une nouvelle délégation de service public est en cours. Le prix de la surtaxe est en négociation à la baisse.
REDEVANCE POUR CONCESSION	248 584,18	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 337 185,60</b>	
	Mandaté	
TVX ADDUCTION D'EAU (Pontous)	310 362,22	Le résultat global de clôture de 1 M€ sera repris en 2017 au budget principal, en section d'investissement. Ce budget sera donc clôturé.
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>310 362,22</b>	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 122,06	
DOT. AMORTISSEMENT	69 767,59	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>78 889,65</b>	
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>1 033 505,29</b>	

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 30

Le Maire sort de la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote

Pour : 21 / Contre : 5 / Abstentions : 4

**Décide :**



**Article unique : d'approuver :**

- le compte administratif 2016 du budget principal,
- le compte administratif 2016 du budget annexe des zones d'activités et de clôturer ce budget,
- le compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau potable et de clôturer ce budget,
- La reprise de l'excédent global de clôture du budget adduction d'eau potable pour 1 033 505,29€.

**2 - APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016**

**Rapporteur : M. Calvet**

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 27/ Représentés : 3/ Suffrage Exprimés : 30**

**Le Maire n'est pas revenu dans la salle et n'a pas pris part au vote**

**Pour :21 / Contre : 5/ Abstentions : 4**

**Décide :**

**Article unique :** d'approuver les comptes de gestion relatifs au budget principal et aux budgets annexes « Zones » et « Eau » présentés par Monsieur le Trésorier de VILLENEUVE-SUR-LOT, Receveur-percepteur de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, pour l'exercice budgétaire 2016.

**3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2016**

**Rapporteur : M. Calvet**

En adoptant le Compte Administratif de l'exercice 2016, l'assemblée municipale vient d'arrêter les comptes relatifs à cet exercice.

En application aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M14, le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

**Le Conseil Municipal,**

**Après avoir délibéré,**

**Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31**

**Pour : 26/ Contre : 5 / Abstentions :**

**Décide :**

**Article 1 :** D'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016 soit 2 768 401.78 € en réserve, afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser

**Article 2 :** D'affecter le solde de ce résultat soit 3 034 747.15 € en report à nouveau, afin de l'incorporer dans la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2017

**Article 3 :** De dire que cette décision d'affectation se traduit par l'inscription, au Budget Primitif de l'exercice 2017 :

- D'une recette d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » : 2 768 401.78 €
- D'une dépense d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 1 886 174.00 €
- D'une recette de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 3 034 747.15 €

#### 4 - BUDGET PRIMITIF 2017 ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : M. Calvet

La commission des finances et du patrimoine réunie le 27 mars 2017 a émis un avis favorable.

##### Synthèse

Le budget primitif 2017 reste dans l'épure des projections financières présentées lors du débat des orientations budgétaires. Au moment de la rédaction de ce document, la notification par l'État des bases fiscales et des dotations 2017 n'est pas encore connue.

##### La baisse des dotations de l'État

Lors du débat des orientations budgétaires voté le 16 mars dernier, la stratégie de la ville jusqu'à la fin du mandat a été réaffirmée. Elle intègre la dernière baisse des dotations de l'État programmée en 2014. Pour limiter l'impact des mesures imposées aux collectivités pour contribuer au redressement du budget de l'État, les collectivités doivent mettre en œuvre une véritable stratégie financière pour absorber ces réductions de dotations qui mettent à mal les équilibres financiers des collectivités dans leur ensemble. Certaines ont choisi d'augmenter la fiscalité des ménages pour compenser cette réduction de recettes. Villeneuve-sur-Lot a choisi de ne pas augmenter la pression fiscale, ce qui impose une rigueur de gestion d'autant plus importante.

##### Une stabilité des taux d'imposition inchangée depuis 2009

La stratégie adoptée par la ville, dans un contexte de stabilité fiscale, repose donc sur une maîtrise des dépenses de gestion et de masse salariale. Le programme d'investissement devra également être dimensionné afin de préserver les ratios de pilotage financiers, notamment l'évolution de l'endettement.

##### Une épargne brute qui se maintient

Le budget 2017 est fortement impacté par la baisse des dotations de l'Etat, par l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Un effort a été demandé aux services pour réduire leurs crédits de gestion à hauteur de -5% et de ne pas remplacer un départ en retraite sur deux ce qui permet de tenir le niveau d'épargne.

##### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

En K€	CA 2015	CA 2016	BP 2017
+Recettes de gestion	31 116	30 306	29 409
- Dépenses de gestion	27 025	26 275	25 686
- Frais financiers	1 088	1 041	918
<b>= Epargne brute</b>	<b>3 003</b>	<b>2 990</b>	<b>2 806</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,5%</b>
Dépenses PPI & PAI	3 825	2 644	6 662
Encours de dette au 31/12	30 111	27 493	24 930
<b>Encours dette au 31/12 épargne brute</b>	<b>10,0 ans</b>	<b>9,2 ans</b>	<b>8,9 ans</b>

L'épargne brute est estimée à 2,8 M€ et 9,5% des recettes de fonctionnement.

##### Un programme d'investissement relancé

Les dépenses d'investissement (PPI & PAI) en nette augmentation en 2017 (6,7 M€) sont financées par des ressources propres, sans recours à l'emprunt.

##### Un endettement qui diminue

L'endettement diminue de 5M€ entre 2015 et 2017. La capacité de désendettement se maintient en dessous de 10 ans.

# I - Une épargne brute qui résiste à la baisse des dotations grâce aux efforts sur les dépenses

## Soldes intermédiaires de gestion (mouvements réels en K€)

Les montants sont exprimés en K€	CA16	BP 17	% Var.	Var.
COMPTE	Net	Net	BP17/CA16	
+ 70 Vente de produits	1 062	1 164	9,6%	102
+ 73 Impôts & taxes	22 658	21 548	-4,9%	-1 110
+ 74 Dotations & subventions	5 917	5 937	0,3%	20
+ 75 & 77 Produits de gestion courante	232	299	28,8%	67
<b>= Recettes courantes de fonctionnement (A)</b>	<b>29 869</b>	<b>28 948</b>	<b>-3,1%</b>	<b>-921</b>
- 60 Achats & variation de stocks	3 440	3 538	2,8%	98
- 61 Services extérieurs	1 419	1 765	24,4%	346
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	1 114	1 035	-7,1%	-79
- 65 & 67 Charges de gestion courante	3 028	2 996	-1,1%	-32
<b>= Dépenses externes de fonctionnement (B)</b>	<b>-9 001</b>	<b>-9 334</b>	<b>3,7%</b>	<b>333</b>
<b>= Valeur ajoutée (C = A - B)</b>	<b>20 868</b>	<b>19 614</b>	<b>-6,0%</b>	<b>-1 254</b>
- 63 Impôts & taxes (hors 012)	130	130	-0,1%	0
- 012 Charges de personnel nettes (012 - 013 - 74)	16 707	15 760	-5,7%	-947
<b>= Dépenses internes de fonctionnement (D)</b>	<b>-16 837</b>	<b>-15 890</b>	<b>-5,6%</b>	<b>-947</b>
<b>= Epargne de gestion ou EBE (E = C - D)</b>	<b>4 031</b>	<b>3 724</b>	<b>-7,6%</b>	<b>-307</b>
- 66 Charges financières	1 041	918	-11,9%	-124
<b>= Résultat financier de fonctionnement (F)</b>	<b>-1 041</b>	<b>-918</b>	<b>-11,9%</b>	<b>-124</b>
<b>= Epargne brute (hors excep.) (G = E + F)</b>	<b>2 990</b>	<b>2 806</b>	<b>-6,2%</b>	<b>-184</b>

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'appréhender l'évolution de l'épargne brute par grands postes de dépenses et de recettes.

Les recettes courantes de gestion, enregistrent une inflexion en 2017 en raison principalement :

- D'une baisse de DGF, moindre que celle supportée l'exercice précédent, attendue à hauteur de -287 K€
- D'une diminution de l'attribution de compensation (AC) versée par la CAGV de -1,1 M€ afin de compenser la prise en charge des 26 agents « mairie » dans les services mutualisés de l'agglomération (ressources humaines, finances & informatique).
- Une augmentation des dotations fiscales que doit verser l'Etat à la commune pour compenser l'exonération de taxe foncière mise en œuvre en 2016 en faveur des résidents modestes des « quartiers politique de la ville » ainsi que des mesures d'exonérations sociales appliquées sur la taxe d'habitation 2016 (+341 K€ pour les 2 mesures).

Les autres recettes n'évoluent pas significativement. La variation du produit des services (compte 70) correspond à un rattrapage sur l'exercice précédent et non à une réelle dynamique. Le compte 75 enregistre des loyers d'usines relais qui étaient perçus sur le budget des zones d'activités, désormais clos car cette compétence a été transférée dans sa totalité à l'intercommunalité.

Hors impact mutualisation qui est compensé, l'estimation de l'évolution des recettes de gestion est faible et se situe à +0,6% soit +181 K€.

Les dépenses externes de fonctionnement, même maîtrisées, augmentent sur différents postes. Elles ont été réduites globalement de -5% sur la base des crédits ouverts au budget primitif 2016. Les dépenses de gestion du budget 2016 n'ayant pas été réalisées en totalité (92,5% des crédits ouverts ont été consommés) accentuent l'écart avec les crédits ouverts au budget 2017.

Les dépenses difficilement maîtrisables à court terme concernent les fluides liés aux bâtiments (Électricité, gaz). Des investissements favorisant les économies d'énergie sont programmés afin de réduire la facture énergétique dont on sait que l'évolution du coût est en hausse constante.

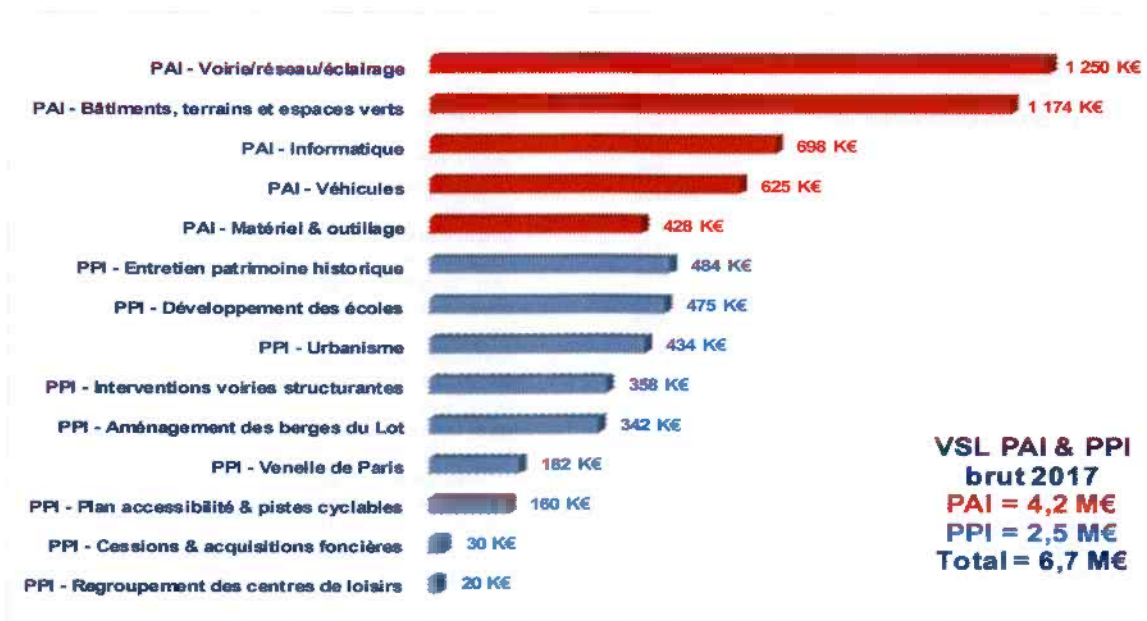
La valeur ajoutée, s'infléchit en raison de la diminution de l'AC. Après retraitement de cette dernière, la valeur ajoutée diminue faiblement et se maintient à 20,7 M€ (contre 20,9 M€ en 2016).

<b>Masse salariale brute CA 2016</b>	<b>17 144</b>	
<b>(1) – Impact Normatif</b>		La masse salariale nette (après déduction des recettes pour emplois aidés) diminue dans le tableau ci-dessus. Cependant, la création d'un service commun ville/CAGV a eu pour effet de transférer 26 agents de la ville à l'agglomération. Après réintégration de ces 26 agents mutualisés, la masse salariale brute augmente de +1% en 2017 soit +178 K€.
PPCR (réforme statut) ▶	85	
augmentation point ▶	113	
réforme cat B ▶	12	
modifications taux cotisation ▶	16	
augmentation SMIC ▶	7	
augmentation charges patronales ▶	16	
<b>total</b>	<b>250</b>	L'impact normatif 2017, décidé par l'Etat est élevé notamment en raison de l'évolution du point d'indice et de la réforme du statut (PPCR). La politique de la municipalité sur le GVT est surtout impactée par les avancements des agents.
<b>(2)-Politique de la municipalité</b>		L'impact maladie, heures supplémentaires n'est pas négligeable sur l'exercice 2017 (+142 K€)
RI agents catégorie B (année pleine) ▶	37	
GVT avancements ▶	103	
autres variations RI-NBI ▶	28	
<b>total</b>	<b>168</b>	
<b>(3)-Impact GPEC</b>		La GPEC, qui intègre les entrées/sorties et les évolutions de statut, est la variable d'ajustement. Les non remplacements de départs en retraite permettent de compenser les autres variations. En 2017, il est prévu de ne pas remplacer 12 départs sur les 15.
(I).remplacement titulaires départs N-1	0	
(II).retraites non remplacées	-347	
(III) fin de contrat non remplacés	-41	
(IV) remplacement titulaires	-3	
(V) remplacements non titulaires	-28	
(VI) entrées / sorties CAE	-78	
(VII) nouveaux postes	0	
(VIII) autres entrées	5	
(IX) modifications statut	3	
Impact 2016 année pleine	74	
(X) divers	-33	
var sur temps partiel	67	En variation nette, la masse salariale « retraitée » des agents mutualisés, augmente de +153 K€.
<b>total</b>	<b>-382</b>	
<b>(4) -Autres</b>		
Heures supplémentaires 4 jours elections	34	
Maladie N - maladie N-1	77	
GIPA	6	
Charges diverses (contr rétroactives,...)	16	
Autres (pers ext, marchés publics...)	-11	
Salon du livre (heures supplémentaires)	14	
Instituteurs & TAP	7	
<b>total</b> ▶	<b>142</b>	
<b>Masse salariale brute BP 2017</b>	<b>17 322</b>	
<i>Variation</i> ▶	<b>178</b>	

Les frais financiers sont en baisse du fait de la réduction de l'endettement en 2016 (-124 K€).

L'épargne brute en diminution de -184 K€ est prévue en fin d'exercice à hauteur de 2,8 M€. Dans l'hypothèse où les services ne consommeront pas l'ensemble des crédits ouverts au budget primitif, l'épargne brute, en fin d'année, devrait dépasser les 3 M€.

Un programme d'investissement qui acte le lancement des opérations programmées au PPI



Les investissements, volontairement restreints en 2016 et dédiés exclusivement au PAI (Plan annuel d'Investissement) ont permis de réduire l'endettement (cf. compte administratif 2016).

Si les investissements 2017 restent affectés pour les 2/3 au PAI pour 4,2 M€ bruts, la situation financière de la commune permet de lancer les investissements PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour 2,5 M€ bruts dédiés aux opérations plus importantes ayant un caractère exceptionnel (en opposition au caractère annuel et reconductible du PAI).

Il faut noter le début des travaux « Entretien Patrimoine historique » concernant la restauration de la chapelle des Pénitents, une étude archéologique sur la mise en valeur des objets trouvés lors des fouilles sur le site d'Eysses, des travaux de réfection de l'église Ste Radegonde.

Le programme 2017 « développement des écoles » intègre les études nécessaires à la réfection de l'école de Courbiac, des travaux d'économie d'énergie sur différentes écoles, des travaux de sécurisation, d'informatisation. Une partie des opérations sont subventionnées par le ministère de l'Environnement dans le cadre du programme TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).

Les crédits affectés à l'urbanisme, se concentrent sur le soutien à l'habitat, avec des aides à la rénovation de logements en particulier en cœur de ville, ainsi que l'acquisition d'immeubles insalubres dans la Bastide avec comme objectif de les rénover et les remettre en vente.

En matière de voiries structurantes, est prévue la fin des crédits destinés à payer les travaux réalisés sur l'avenue JC Cayrel.

L'aménagement des berges du Lot est prévu rive gauche entre le centre-ville et l'écluse située en amont. Il s'agit d'effectuer un revêtement pour une « mise en accessibilité » du chemin existant sur 750 mètres.

Le projet « Venelle de Paris » vise à rendre accessibles et habitables les étages des immeubles situés de part et d'autre de la venelle dont les rez-de-chaussée sont occupés par des commerces. La venelle débouchera sur la rue des Frères Clavet, la place Ste Catherine et la rue de Paris. Pour cette réalisation, il est nécessaire d'acquérir un immeuble donnant sur la place Ste Catherine, diligenter une étude ainsi qu'une DUP.

	2017		HYGIENE - MATERIEL DIVERS	42 K€
VOIRIE H DE LIGNY - INTER M	250 K€		THEATRE - MATERIEL DIVERS	38 K€
CAGV ENDUITS VOIRIES	127 K€		ENSEIGNEMENT - MATERIEL DIVERS	33 K€
ECLAIRAGE PUBLIC - RESEAUX	113 K€		JEUNESSE - MATERIEL DIVERS	26 K€
CIRCULATION CHANGEMENT HORODATEURS	110 K€		ENSEIGNEMENT - MOBILIER	25 K€
CIRCULATION EAUX PLUVIALES	70 K€		MAIRIE - MOBILIER	23 K€
VOIRIE REFECTIONS DIVERSES	65 K€		SPORTS - MATERIELS DIVERS	23 K€
PART. TRAVAUX SDEE 47	63 K€		MATERIEL DIVERS	22 K€
REMBOURSEMENT VOIES ET RESEAUX	60 K€		ECONOMAT - MATERIEL DIVERS	22 K€
ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIES ENERGIE	50 K€		MUSEE - RESTAURATION OEUVRES	20 K€
CIRCULATION NUMEROTATION DES RUES	40 K€		POLICE MUNICIPALE - MATERIEL DIVERS	20 K€
ENFOUISSEMENT DES LIGNES	38 K€		SALLES MUNICIPALES - MOBILIER	19 K€
PART CAGV BORNES ENTERREES	35 K€		COMMUNICATION - MATERIEL DIVERS	16 K€
SIGNALIETIQUE URBAINE	34 K€		SALLES MUNICIPALES - MATERIEL DIVERS	15 K€
VILLES FLEURIES	28 K€		CENTRE CULTUREL - MATERIEL DIVERS	10 K€
INSTALLATIONS EV DIVERS	26 K€		MUSEE - ACQUISITIONS OEUVRES ART	10 K€
FRAIS D'ETUDES OUVRAGES D ART	20 K€		MUSEE - MATERIEL	10 K€
WC PUBLICS ET MOBILIERS URBAINS	20 K€		MAI DE LA PHOTO - MATERIEL DIVERS	8 K€
ESPACES VERTS PLACE LAFAYETTE	20 K€		MAGASIN - MATERIEL	6 K€
VOIRIE PONT DE BASTEROU	20 K€		RYTHMES SCOLAIRES - MOBILIER	6 K€
EXTENSION RESEAUX ELECT.	14 K€		ARCHIVES - RESTAURATION FOND	6 K€
PLANTATIONS D ARBRES	14 K€		SERVICE ENTRETIEN - MATERIEL DIVERS	5 K€
ETUDES OBLIGATIONS AMIANTES	11 K€		RYTHMES SCOLAIRES - MATERIELS DIVERS	5 K€
AUTRE MATERIEL ET OUTIL D'INCENDIE DEFENSE CIVILE	10 K€		BIBLIOTHEQUE - MOBILIER	5 K€
ETUDE TOPOGRAPHIQUE	5 K€		MAISON DES ASSO - MATERIEL DIVERS	5 K€
CLOTURE STAND DE TIR	3 K€		ETAT CIVIL - REGISTRES	2 K€
WC PUBLICS ET MOBILIERS URBAINS	2 K€		THEATRE - MOBILIER	1 K€
			LOISIRS JEUNESSE - MOBILIER	1 K€
			QUARTIERS - MATERIELS DIVERS	1 K€
<b>PAI 1 - VOIRIE - RESEAUX - ECL PUBLIC</b>	<b>1 250 K€</b>		<b>PAI 5 - MATERIEL ET MOBILIER</b>	<b>428 K€</b>
TRAVAUX ECOLES	198 K€		VENELLE DE PARIS - ACQUISITION IMMEUBLE	150 K€
TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	180 K€		VENELLE DE PARIS - INGENIERIE COPRO	20 K€
ABRIT DE NUIT	110 K€		VENELLE DE PARIS - DUP	10 K€
MAIRIE - AIRE DE JEUX ENFANTS	100 K€		VENELLE DE PARIS - COMMUNICATION	2 K€
GYMN DESCARTES - RENOV PIGNONS	60 K€		<b>PPI 10 - VENELLE DE PARIS</b>	<b>182 K€</b>
CHOISY - PLATEAU SPORTIF	60 K€		ACQUISITION RUE DES CIEUTAT	30 K€
GROS ENTRETIEN CULTURE	55 K€		<b>PPI 12 - CÉSSIONS ET ACQUISITIONS FONCIERES</b>	<b>30 K€</b>
CENTRE VILLE - WC PUBLICS	50 K€		ORI ET ACQUISITIONS DIVERSES	150 K€
FOURNITURES ET POSÉ CAMERA	46 K€		SUMI OPAH	112 K€
TRAVAUX BATS DIVERS	44 K€		AIDES OPAH-RU	120 K€
SPORTS - AUTRES TRAVAUX	41 K€		AIDES DIRECTES	28 K€
LOGEMENTS GARDIENS - ENTRETIEN	30 K€		HABITAT - AIDES COMMERCES	10 K€
SPORTS - TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	30 K€		FONDS DE CONCOURS CAGV AVAP ET BORDS DU LOT	8 K€
EGLISES - TRAVAUX	25 K€		FONDS DE CONCOURS CAGV PLUI	6 K€
BATIMENT - TRAVAUX SECURITE	25 K€		<b>PPI 13 - PPI HABITAT</b>	<b>434 K€</b>
GYMN DESCARTES - PEINTURE	22 K€		TRAVAUX CHAPELLE DES PENITENTS	348 K€
TX PARC EXPOS	15 K€		EYSSES - ETUDES ARCHEOLOGIQUES	50 K€
TRAVAUX SALLES MUNICIPALES	15 K€		TRAVAUX EGLISE STE RADEGONDE	50 K€
MYRE MORY SIGNALIETIQUE	15 K€		RESTAURATION OEUVRE D'ART	34 K€
ROGE CENTRE EQUESTRE NORME ELEC	15 K€		ETUDES CHAPELLE PENITENTS	2 K€
CLOCHER STE CATHERINE GARDE CORPS	14 K€		<b>PPI 15 - ENTRETIEN PATRIMOINE HISTORIQUE</b>	<b>484 K€</b>
CIMETIERES - COLOMBARIUM	12 K€		AMENAGEMENT DES BERGES DU LOT	342 K€
GROS ENTRETIEN SPORT	9 K€		<b>PPI 16 - AMENAGEMENT BERGES DU LOT</b>	<b>342 K€</b>
TRAVAUX CTM	2 K€		ACCESSIBILITE BATIMENTS	50 K€
			ACCESSIBILITE - ARRETS DE BUS	45 K€
<b>PAI 2 - BATIMENTS - TERRAINS SPORTS</b>	<b>1 174 K€</b>		COMMISSION ACCESSIBILITE	45 K€
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQ	482 K€		INSTALLATION 2 BORNES ELECTRIQUES	10 K€
LOGICIELS	77 K€		PISTES CYCLABLES PICTOGRAMMES	10 K€
CABLAGES ET INSTALLATIONS GENERALES	59 K€		<b>PPI 17 - ACCESSIBILITE ET PISTES CYCLABLES</b>	<b>160 K€</b>
TELEPHONIE MATERIEL	52 K€		AV JEAN CLAUDE CAYREL	358 K€
POSTE MOBILE ET INTERFACE TELEPH	28 K€		<b>PPI 18 - INTERVENTIONS SUR VOIRIES STRUCTURANTES</b>	<b>358 K€</b>
			REGROUPEMENT CL - ETUDES	20 K€
<b>PAI 3 - INFORMATIQUE - TELEPHONIE</b>	<b>698 K€</b>		<b>PPI 8 - REGROUPEMENT CENTRES DE LOISIRS</b>	<b>20 K€</b>
1 LAVEUSE	160 K€		ECOLES - ISOLATION	120 K€
1 BALAYEUSE	180 K€		ECOLES - SECURISATION	100 K€
3 FOURGONS BENNES	78 K€		ECOLES - REFECTION COURS	100 K€
1 FOURGONNETTE ELECTRIQUE	21 K€		INFORMATISATION ECOLES	99 K€
2 FOURGONNETTES	32 K€		BATIMENTS SCOLAIRES	36 K€
1 VL ELECTRIQUE	16 K€		ECOLES - REFECTION COURBIAC études	20 K€
2 VL	26 K€		<b>PPI 9 - DEVELOPPEMENT DES ECOLES</b>	<b>473 K€</b>
MATERIEL DE VOIRIE	113 K€		<b>TOTAL PAI ET PPI</b>	<b>6 862 K€</b>
<b>PAI 4 - VEHICULES</b>	<b>626 K€</b>			

CESSION USINE RELAIS ARDAGH	430
FCTVA	400
DEPARTEMENTS VOIRIE RUE CAYREL	230
CESSION USINE RELAIS TRIPIERS D OC	200
VOIRIE H DE LIGNY PARTICIPATION INTER M	170
VENELLE DE PARIS - CESSION IMMEUBLE	150
CAGV AMENAGEMENT BERGES DU LOT	143
AMENDES DE POLICE	130
TAXE D'AMENAGEMENT	120
CCAS ABRIT DE NUIT	110
TEPCV - INFORMATISATION DES ECOLES	80
TEPCV - ECONOMIE ENERGIE	75
CHAPELLE DES PENITENTS - SUBV ETAT	74
PARTICIATION VOIES ET RESEAUX	60
CESSION CONCIERGERIE CENTRE CULTUREL	60
HABITAT - SUBV ANAH OPAH	57
TEPCV - ECOLES ISOLATION	52
CESSION IMMEUBLE NAVRETTE	50
CESSION HANGARS DESSEIX	50
TEPCV ECLAIRAGE PUBLIC ECONOMIES ENERGIE	21
FIPD - ECOLES SECURISATION	17
TEPCV - ECOLES REFECTION CHAUFFAGE	16
EYSSSES ETUDES ARCHEOLOGIQUES - SUBV ETAT	8
<b>TOTAL RECETTES PAI &amp; PPI</b>	<b>2 702</b>

Les recettes PAI et PPI s'élèvent à 2,7 M€.

Elles concernent principalement des cessions d'immeubles, des participations pour réalisation de voiries, du FCTVA, des subventions du Ministère de l'Ecologie pour les économies d'énergie (TEPCV : territoires à énergie positive pour la croissance verte).

## Les ratios de pilotages financiers sont conformes à la stratégie financière votée dans le cadre des orientations budgétaires

### RATIOS DE PILOTAGE FINANCIERS

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017
+Recettes de gestion	31 040	31 116	30 306	29 409
- Dépenses de gestion	26 843	27 025	26 275	25 686
- Frais financiers	1 289	1 088	1 041	918
<b>= Epargne brute</b>	<b>2 908</b>	<b>3 003</b>	<b>2 990</b>	<b>2 806</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>9,4%</b>	<b>9,7%</b>	<b>9,9%</b>	<b>9,5%</b>
Amortissement dette	2 469	2 844	2 618	2 563
Epargne nette	439	159	372	243
Excédent N-1	211	2 455	4 025	3 917
Dépenses PPI & PAI	3 589	3 825	2 644	6 662
Encours de dette au 31/12	29 615	30 111	27 493	24 930
<b>Encours dette au 31/12</b>	<b>10,2 ans</b>	<b>10,0 ans</b>	<b>9,2 ans</b>	<b>8,9 ans</b>
<b>épargne brute</b>				

Le niveau d'épargne brute en inflexion en 2017 se situe avec 2,8 M€ à hauteur de 9,5% des recettes de fonctionnement. L'objectif de la municipalité est de porter cette épargne au delà des 10% pour atteindre un volume de 3 M€ qui est le montant nécessaire pour renouveler, mettre aux normes et rendre accessible le patrimoine de la ville.

L'endettement est en diminution. Il passe de 30 à 25 M€ soit une baisse de 17% en 2 ans. La capacité de désendettement est de 9 ans, en-dessous des 10 années fixées.

2017 sera le dernier exercice de baisse de la DGF initié en 2014 par le gouvernement. C'est donc au prix d'efforts considérables sur les dépenses, nous l'avons vu, tant en matière de ressources humaines que de crédits de gestion que l'épargne brute a été maintenue, sans obérer la qualité des services rendus à la population.

S'agissant de l'endettement, la stratégie a été de ne pas emprunter en 2016 et en 2017 afin de réduire la tension sur la capacité de désendettement, passer sous la barre des 10 années et préserver une épargne nette positive.

### VOTE DU BUDGET PRINCIPAL PAR CHAPITRES

Chapitre	2017	Chapitre	2017
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 483 367,00	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 886 174,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 222 002,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	60 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 188 142,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 563 595,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 619 591,00	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	372 479,40
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 989 162,00	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	235 868,76
66 CHARGES FINANCIERES	937 517,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 257 949,26
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 400,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	741 349,58
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>32 447 181,00</b>	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 117 416,00</b>
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	3 034 747,15		
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	461 547,00		
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 164 440,85	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	4 188 142,00
73 IMPOTS ET TAXES	21 547 706,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	940 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	5 937 040,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 619 591,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	189 400,00	10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 288 401,78
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	112 300,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 292 379,22
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>32 447 181,00</b>	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>11 328 514,00</b>

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 22 / Contre : 9 / Abstentions :

Décide :

**Article 1** : d'approuver par chapitres :

- le budget primitif du budget principal,

**Article 2** : d'adopter les annexes du budget primitif 2017 et notamment la liste des subventions aux associations

**Article 3** : de reconduire les taux de l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 17,90%
- Taxe foncière : 38,49%
- Taxe foncière non bâtie : 128,72%

### 5 - VACATION POUR ACTIVITÉS ACCESSOIRES A L'OCCASION DES ÉLECTIONS ET DU SALON DU LIVRE

Rapporteur : M. le Maire

#### Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

Décide :

**Article 1** : de permettre le recrutement au titre d'activités accessoires des agents des services communs Ville / Agglomération et du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve-sur-Lot.

**Article 2** : de rémunérer les agents ainsi recrutés de la manière suivante :



	vacation secrétaire titulaire d'un bureau de vote (8 heures)	vacation secrétaire adjoint d'un bureau de vote (5 heures)	vacation journée (8 heures)		vacation demi-journée (4 heures)	
	dimanche		samedi	dimanche	samedi	dimanche
Elections	220,00 €	138,00 €				
Salon du livre			106,00 €	220,00 €	53,00 €	110,00 €

## 6 – MODIFICATION DES POURCENTAGES DE CALCUL DES MONTANTS DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AUX ÉLUS

Rapporteur : M. le Maire

La note ARCB1632021C de la Direction Générale des Collectivités Territoriales du 15 mars 2017, modifie les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux qui sont revalorisés en application :

- 1) du relèvement de la valeur du point d'indice prévu par le décret 2016-670 du 25 mai 2016
- 2) du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017.

Il est donc nécessaire de revoir à la baisse le pourcentage de calcul des indemnités des élus afin de garantir le maintien des indemnités au niveau actuel et neutraliser ainsi l'augmentation liée au changement de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1** : de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée au maire à 67,6 % au lieu de 68 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Article 2** : de fixer le taux de l'indemnité de fonction allouée aux adjoints à 26,84 % au lieu de 27 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Article 3** : de fixer deux taux différents d'indemnité de fonction allouée à un conseiller municipal suivant les fonctions déléguées : 26,84 % et 9,94 % au lieu de respectivement 27 % et 10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**Article 4** : d'annexer à la présente délibération, conformément à l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales, un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal à la date de la modification de la réglementation

**Article 5** : de dire que les montants suivront l'évolution réglementaire de la valeur du point d'indice

**Article 6** : d'inscrire annuellement au budget les crédits nécessaires

## 7 - REVALORISATION DE LA BOURSE LOISIRS - RÉVISION DES FRAIS D'INSCRIPTIONS - PRINTEMPS-ÉTÉ-JEUNES

Rapporteur : M. Girard

Le dispositif « Printemps et Été Jeunes » initié par la commune de Villeneuve-sur-Lot en 2001 connaît un vif succès auprès des jeunes domiciliés sur la commune et âgés de 14 à 17 ans inclus.

Cette opération propose aux adolescents des chantiers éducatifs consacrés à l'embellissement de la ville le matin et des activités culturelles, sportives et éducatives l'après-midi, dont une formation aux gestes de premiers secours sur une journée.

Les jeunes sont retenus pour une durée de 2 semaines consécutives, une participation de 7,50 € leur est demandée pour l'inscription et ils perçoivent une « bourse loisirs » d'un montant de 110 € (délibération du 05 février 2004).

Depuis 2004 la « bourse loisirs » n'a pas été revalorisée et les frais d'inscription n'ont pas été modifiés. Cette bourse pourrait être portée à 150 € et les frais d'inscription pourraient être à 10 €. La régie correspondante sera gérée par le service Jeunesse.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** de fixer le montant de la « bourse loisirs » à 150 € et de fixer le tarif des frais d'inscription pour une session à 10 €.

**Article 2 :** de dire que les dépenses et les recettes y afférentes seront inscrites au budget de la Commune.

## **8 - PLAN DÉSHERBAGE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU**

**Rapporteur : M. Tranchard**

Dans le cadre de son Agenda 21, reconnu et labellisé en 2012 par le Ministère de l'Environnement et du Contrat de rivière de la Vallée du Lot Aval porté le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée du Lot (SMAVLOT47), la Ville s'est engagée en 2012 dans un Plan Désherbage communal.

De 2012 à 2016, la collectivité a été accompagnée par un bureau d'études afin de réaliser un inventaire des techniques utilisées, d'identifier les zones à risque, de former les agents et de faire des propositions en matière de pratiques alternatives aux produits phytosanitaires.

Ce titre 9 zones expérimentales avaient été identifiées sur la commune de Villeneuve-sur-Lot. Le choix des sites pilotes a consisté à définir un certain nombre d'espaces sur lesquels ont été mises en place, dans un premier temps, les propositions du plan de désherbage.

L'objectif était d'acquérir au cours de ces années une expérience et une connaissance suffisantes afin de préparer dans les meilleures conditions l'échéance réglementaire du 1er janvier 2017, date depuis laquelle les collectivités locales et les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytosanitaires (hors bio-contrôle, produits AB, produits à faible risque) pour l'entretien des voiries, des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant du domaine public et privé.

La commune souhaite, de ce fait, étendre le Plan désherbage à l'ensemble de son territoire. Ainsi, la mise en œuvre de ce projet nécessite l'acquisition de nouveaux matériels et un accompagnement en matière de communication, conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

Organismes	Financement	Montants en H.T.
Agence de l'eau Adour Garonne	70 %	25 630 €
Conseil Régional	10 %	3 660 €
Commune de Villeneuve sur Lot	20 %	7 320 €
	TOTAL	36 610 €

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31/ Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus,

**Article 2 :** de solliciter l'agence de l'eau Adour Garonne suivant les modalités décrites dans le tableau de financement prévisionnel,

**Article 3 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces administratives nécessaires à cet effet,

**Article 4 :** de dire que les dépenses et recettes correspondant aux actions engagées dans le cadre de cette opération, seront inscrites sur son budget.

## **9 - APPROBATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DES BORNES ÉLECTRIQUES**

**Rapporteur : M. Asperti**

La délibération du comité syndical du SDEE 47 en date du 3 novembre 2014 portant sur le « Financement du déploiement des bornes de charge pour véhicules électriques en Lot-et-Garonne » et modifiée depuis.

La délibération du comité syndical du SDEE 47 en date du 6 juin 2016 portant sur la « modification des modalités financières d'exercice de la compétence optionnelle d'infrastructure de charge pour véhicules électriques » en Lot-et-Garonne et le Guide des conditions techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice de la compétence correspondant.

Le projet de convention d'occupation temporaire du domaine public « non cadastré » entre le SDEE 47 et la Mairie de Villeneuve-sur-Lot relative à l'implantation de bornes de charge pour véhicules électriques.

La Ville est engagée dans une démarche de Développement Durable au travers notamment de son Agenda 21, reconnu et labellisé en 2012 par le Ministère de l'Environnement.

La Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne, autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

L'article L.2224-37 du C.G.C.T. dispose que « sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, les communes peuvent créer et entretenir des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou mettre en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge » .

Cet article permet également le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité.

Par une délibération en date du 3 novembre 2014, le SDEE 47 s'est proposé de porter ce projet de déploiement à l'échelle départementale dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'ADEME pour le programme « Véhicules du Futur des Investissements d'Avenir », en partenariat avec le Département de Lot-et-Garonne et l'ADEME.

La Commune souhaite s'inscrire dans ce projet départemental de mobilité électrique.

L'intérêt que présente pour la commune ce transfert de compétences au SDEE 47 qui deviendra maître d'ouvrage de l'opération et propriétaire des ouvrages créés et de leurs accessoires, dont il assurera l'exploitation.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

- Article 1 :** de transférer la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.
- Article 2 :** d'approuver la réalisation par le Sdee 47 des travaux d'installation d'infrastructures de charge sur le territoire de la commune de Villeneuve-sur-Lot sur deux sites prédéfinis : le parking de la République et le parking de La Poste,
- Article 3 :** de verser au Sdee 47 la contribution ou le fonds de concours éventuellement dus pour la réalisation des travaux d'installation,
- Article 4 :** d'autoriser le Sdee 47 à occuper temporairement le domaine public de la commune nécessaire à l'implantation des bornes tout en l'exonérant du versement de redevance d'occupation du domaine public, conformément aux dispositions de l'article L.2125-1 2° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques; cette occupation ne présentant pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation,
- Article 5 :** de préciser que cette délibération sera notifiée au Président du Sdee 47 pour acceptation, par délibération du Comité Syndical, du transfert de cette compétence optionnelle,
- Article 6 :** d'accorder durant deux ans la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules rechargeables dotés d'un disque vert sur tout emplacement de stationnement géré directement par la collectivité, avec ou sans dispositif de charge, pour une durée minimale de stationnement de deux heures,
- Article 7 :** d'autoriser le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces administratives nécessaires à cet effet.

#### **10 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DU VILLENEUVOIS POUR L'ORGANISATION D'UN DÉFILE DE MODES**

Rapporteur : M. Ladrech

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 30 / Contre : 1 / Abstentions :  
**Décide :**

- Article 1 :** d'accorder une subvention de mille euros (1 000 €) à l'Union des Commerçants et Artisans Villeneuvois au titre de l'organisation du défilé de mode.
- Article 2 :** de dire que la dépense en résultant sera prélevée sur le budget de la Commune.

#### **11 - CRÉATION D'UN TARIF FORFAITAIRE DE MISE A DISPOSITION DE COFFRETS ÉLECTRIQUES EN BORD DE LOT**

Rapporteur : M. Asperti

La SAS les croisières du Lot souhaite occuper le ponton flottant tous les week-ends du 1er avril au 31 octobre 2017. Elle demande de mettre à disposition un coffret électrique avec une puissance de 32A en triphasé. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il y a donc lieu de mettre en place un montant forfaitaire de 305 euros pour la période définie dans la convention.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** D'approuver la création de ce tarif.

**Article 2 :** D'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cet effet.

**Article 3 :** D'inscrire les recettes afférentes sur le budget communal.

## **12 - COUVERTURE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL PAR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES**

**Rapporteur : M. Asperti**

Les projets photovoltaïques s'inscrivent dans une démarche de développement des énergies renouvelables en modifiant la structure des toits concernés au profit de capteurs solaires. Outre l'aspect économique de revendre l'énergie produite, il existe aussi un avantage technique qui consiste à voir sa toiture refaite à neuf.

L'entreprise SUN'R s'est rapprochée de Mme LAVILLE représentant l'entreprise SOTRASO pour installer une centrale photovoltaïque sur le toit de son bâtiment au marché-gare, L'entreprise SOTRASO et le Centre Technique Municipal sont physiquement « imbriqués », leurs toitures respectives représentent une unité d'ouvrage.

Le projet mené par l'entreprise SUN'R avec SOTRASO ne présente des ratios de rentabilité convenables que s'ils portent sur la totalité du toit (unité d'ouvrage).

Le toit du Centre Technique Municipal est pour partie constitué d'éléments amiantés non volatiles, souffre d'avaries qui entraînent des fuites et ne présente pas des qualités d'isolation thermique satisfaisantes pour les personnels y exerçant.

Seule la commune ne se serait pas engagée dans l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du CTM mais qu'incidemment elle pourrait y être associée au regard de l'unité d'ouvrage que constitue le toit des deux bâtiments.

La Ville n'étant pas demandeur, il s'agirait uniquement de mettre à disposition son toit sans être partie à la maîtrise d'ouvrage et sans être intéressée à la production/revente d'énergie.

Dans ces conditions, les intérêts de la ville ne sont qu'accessoirs par rapport au contrat principal (bail emphytéotique) envisagé entre l'entreprise SOTRASO et l'entreprise SUN'R, la ville pourrait accepter de participer au projet en qualité d'intervenant.

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31 / Contre : / Abstentions :  
**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver le projet de centrale photovoltaïque mené par l'entreprise SOTRASO représentée par Mme LAVILLE au Marché Gare.

## **13 - BILAN DES CESSIONS ACQUISITIONS DE L'ANNÉE 2016**

**Rapporteur : M. Calvet**

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31/ Contre : / Abstentions :  
Décide :

**Article unique** : d'approuver le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2016.

**Les acquisitions faites par la Commune :**

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
M. Marty J	Anglade sud	HR 383	168	10 €	voirie
M. Cayuela J	Anglade sud	HR 393-394	1477	25 €	voirie
Riverains du lot. Les Prés d'Anglade	Anglade sud	HR 197	350	10 €	voirie
M & Mme HUC	Cap de l'homme	KM 158-159-160 163-164-165- 176-162	277	120 €	terre
M. Daoudi	Cap de l'homme	KM 161	57	15 €	terre
SARL HASHMAC	Avenue JC Cayrel	HV 341	192	1 €	terre
SIGU	10 rue des Silos	EN 206	304	53 325,79 €	bâtiment administratif
<b>Total.....</b>				<b>53 506,79 €</b>	

**Les cessions faites par la Commune :**

Tiers	Adresse du bien	Références	Surf. en m <sup>2</sup>	Montant	Nature
Sci des Silos	65-67 av. de Bias	HI 357	71	639 €	parking
M.AYMARD Ch.	65-67 av. de Bias	HI 358	97	873 €	parking
Cts TAILHURAT	ZI la Barbière	DR 382	122	15 €	terre
SCI Dépôt Vil 1	Rue N. Leblanc	DR 359	138	15 €	terre
<b>Total.....</b>				<b>1542 €</b>	

**14 - ACQUISITION D'UNE PARTIE DE PARCELLE APPARTENANT A M. VILLA - RUE CHURCHILL**

Rapporteur : M. Calvet

**Le Conseil Municipal,**  
Après avoir délibéré,  
Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31  
Pour : 31/ Contre : / Abstentions :  
Décide :

**Article 1** : d'acquérir de Mme et M. VILLA la parcelle cadastrée sous le numéro 247 de la section ER pour 48m<sup>2</sup> au 26 rue Winston CHURCHILL.

**Article 2** : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Article 3** : d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes pièces nécessaires à cet effet.

**Article 4** : de dire que la dépense relative aux frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte sera prélevée sur le budget en cours.

## 15 - CESSION ET ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DE M. BOUSSEFSAF - VIGNE DU GRAND OUSTAL

Rapporteur : M. Calvet

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

Décide :

**Article 1** : de céder à M. BOUSSEFSAF la parcelle cadastrée sous le numéro 122 de la section LM pour 242 m<sup>2</sup> au Chemin de Vigne Grand Oustal.

**Article 2** : d'acquérir de M. BOUSSEFSAF les parcelles cadastrées sous les numéros 124 et 125 de la section LM pour respectivement 15 m<sup>2</sup> et 32 m<sup>2</sup>.

**Article 3** : de dire qu'une soulte reste à charge de M. BOUSSEFSAF à hauteur de 2 925 € (15€/m<sup>2</sup>).

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Article 5** : d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes les pièces nécessaires à cet effet.

**Article 6** : de dire que la dépense relative aux frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte sera répartie entre M. BOUSSEFSAF et la ville.

## 16 - CESSION D'UNE PARTIE DE PARCELLE COMMUNALE A L'ENTREPRISE DEUERER - ZI LA BOULBÈNE

Rapporteur : M. Calvet

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

Décide :

**Article 1** : de déclasser la partie de domaine communal désormais identifiée sous le numéro 576 de la section DO pour une superficie de 707 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : de céder à la SAS DEUERER PETCARE FRANCE la parcelle référencée sous le numéro 576 de la section DO d'une contenance de 707 m<sup>2</sup> au prix d'un euro.

**Article 3** : de solliciter auprès de la SAS DEUERER PETCARE FRANCE une participation forfaitaire aux frais d'enquête publique à hauteur de 50€.

**Article 4** : d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique ou recevoir l'acte administratif correspondant et toutes les pièces utiles à cet effet.

**Article 5** : d'autoriser le premier adjoint au maire à signer l'acte administratif correspondant et toutes les pièces nécessaires à cet effet.

**Article 6** : de dire que la dépense relative aux frais de rédaction et d'enregistrement de l'acte sera à la charge de la SAS DEUERER PETCARE FRANCE.

## 17 - TRANSFERT DE LA RUE ANTONIN ARTAUD AU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. Calvet

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

Décide :

**Article 1 :** d'autoriser, au titre de l'article L.318-3 du code de l'urbanisme modifié par ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015, le transfert d'office de la rue Antonin ARTAUD (composée des parcelles n°219, 220 et 221 de la section HP pour une contenance totale de 884m<sup>2</sup>) au domaine public communal.

**Article 2 :** de dire que ce transfert est sans indemnité, qu'il vaut classement au domaine public et qu'il éteint tous droits existant sur les parcelles concernées.

**Article 3 :** de dire que la présente délibération (et toutes pièces utiles et nécessaires) fera l'objet d'un acte de dépôt auprès de la Conservation des Hypothèques.

## **18 - AVIS SUR LE RAPPORT 2015-2016 - SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ AU REGARD DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

**Rapporteur : Mme Lamorlette**

La loi du 21 février 2014 impose aux collectivités, en charge de la programmation des actions inhérentes à la politique de la ville, de présenter un rapport sur la situation du dispositif mené sur son territoire.

Les deux quartiers concernés par cette politique sont le centre-ville de Villeneuve-sur-Lot et celui de Sainte-Livrade.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** d'approuver le rapport 2015-2016 sur la politique de la Ville.

## **19 - MODIFICATION DE STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL ÉLECTRICITÉ ET D'ÉNERGIES DE LOT-ET-GARONNE (SDEE47)**

**Rapporteur : M. le Maire**

La délibération concerne des modifications relatives aux points déclinés ci-dessous.

Tout d'abord, la conclusion de nouveaux partenariats qui ont été conclus avec des structures non membres du Sdee 47 : Lot-et-Garonne Numérique (dont le Sdee 47 est membre), de nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, d'autres établissements publics, la future SEM énergie.

Ensuite, le Sdee 47 a créé, par délibération en date du 28 septembre 2015, une Commission Consultative Partenaire Énergie conformément aux dispositions de la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Cette Commission portée et animée par le Sdee 47 comprend l'ensemble des Communautés de Communes et Communautés d'Agglomération du Département. Depuis l'installation de cette commission, le Sdee 47 peut désormais assurer, à la demande et pour le compte d'un ou plusieurs membres de la commission :

- l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L.229-26 du code de l'environnement,
- la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique

Cette modification des statuts porte également sur la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM), le Comité Syndical du Sdee 47, par délibération en date du 9 octobre 2016, a formalisé le principe d'intention de créer une SEM dédiée à la production, la distribution et à la fourniture d'énergie d'origine renouvelable et aux actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie.



Enfin, de nouveaux champs ou modalités d'intervention du SDEE ont été intégrés à ces statuts : mobilité à l'hydrogène, stockage de l'énergie et autoconsommation, réseau de froid, géothermie, éolien, toute action liée à la collecte et à la gestion des données qui proviendront de la mise en place de réseaux dits « intelligents » (smart grids, blockchains) et toute action s'inscrivant dans la lutte contre la précarité énergétique.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 23 / Contre : 7 / Abstention : 1

**Décide :**

**Article 1 :** de dire que la Ville de Villeneuve-sur-Lot est intéressée par les points suivants :

- ✓ les actions portées par la Commission Consultative Partenaire Énergie à destination des établissements publics de coopération intercommunale ;
- ✓ la création de la Société d'Économie Mixte dédiée à la production, la distribution et à la fourniture d'énergie d'origine renouvelable et aux actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie ;
- ✓ par les compétences suivantes : mobilité à l'hydrogène, stockage de l'énergie et autoconsommation, réseau de froid, géothermie, éolien et toute action s'inscrivant dans la lutte contre la précarité énergétique.

**Article 2 :** de préciser que cet avis est rendu sans transfert de compétence supplémentaire conformément à la délibération en date du 27 septembre 2013.

**Article 3 :** de notifier cette délibération au Président du Sdee 47 et d'autoriser par conséquent le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes pièces administratives nécessaires à cet effet.

## **20 - CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'EMBELLISSEMENT DU ROND POINT DU PÔLE DE SANTÉ (RD 911)**

**Rapporteur : M. Asperti**

Dans le cadre de la construction du Pôle de Santé du Villeneuvois, le Département a procédé à la construction d'un carrefour giratoire situé au lieu-dit Romas permettant la desserte de ce pôle. Cet ouvrage constitue la porte d'entrée Est de la Commune de Villeneuve-sur-Lot, l'aménagement d'un espace vert et son entretien sur l'îlot central du Rond Point de l'Hôpital nécessite une délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune par le Conseil Départemental. Dans ce cadre, l'ensemble des travaux de création et d'entretien sera confié à la Commune de Villeneuve-sur-Lot.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir délibéré,

Membres en exercice : 35 / Présents : 28 / Représentés : 3 / Suffrage Exprimés : 31

Pour : 31 / Contre : / Abstentions :

**Décide :**

**Article 1 :** de valider cette opération ;

**Article 2 :** de décider de passer avec le Conseil Départemental, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle la Commune de Villeneuve-sur-Lot sera désignée comme maître d'ouvrage unique des travaux ;

**Article 3 :** d'autoriser la signature par le Maire ou son représentant légal de ladite convention à intervenir ;

**Article 4 :** d'inscrire la dépense pour la commune de Villeneuve-sur-Lot sur le Budget 2017.

### QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire souhaite aborder à titre d'information la situation de la famille Escoder qui a acheté un terrain en zone agricole et qui y a installé des caravanes et construit un bâtiment en dur. Au regard de la réglementation en matière d'urbanisme en vigueur sur la Commune, les constructions non liées à l'agriculture et les aménagements en vue d'accueillir des caravanes sont interdites.

Il revient sur les déclarations de Monsieur le Député, \_\_\_\_\_ Jean-Louis Costes, dans la presse, qui laisseraient entendre que la position de la Commune sur cette affaire découlerait de l'appartenance de la famille à une communauté. Il fait part de son étonnement et de son agacement sur cette intervention.

L'illégalité de cette construction et occupation par les caravanes a été confirmée par la Cour d'Appel qui a rendu deux décisions sur cette affaire. Il précise qu'en aucune manière cette famille est ciblée en raison de son appartenance à une quelconque communauté. L'action engagée par la Commune est purement d'ordre juridique afin de faire respecter la loi qui est la même pour tous. D'autres actions en la matière sur d'autres situations non conformes aux règles du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ont été engagées par la Commune.

Monsieur le Maire déclare être très surpris de cette prise de position du Député dans la presse d'autant qu'en territoire Fumélois, une aire d'accueil de gens du voyages aurait dû être aménagée afin d'être en conformité au Schéma Départemental d'Accueil des Gens des Voyages et à la loi. Même si aujourd'hui le nombre d'habitants, étant passé sous le seuil légal, lui permet de s'exonérer de cette disposition, une aire aurait dû être légalement créée, à l'époque, sur le territoire Fumélois. Il précise que le territoire du Grand Villeneuvois est quant à lui en conformité sur ce point puisque deux aires ont été aménagées : une sur la Commune de Villeneuve-sur-Lot (aire de Virebeau) et une sur la Commune de Sainte-Livrade-sur-lot.

Il ajoute que ce dossier doit être une nouvelle fois examiné par le Tribunal de Grande Instance à la fin du mois de juin.

Madame Armicent souhaite savoir s'il existe une possibilité de rendre ce terrain constructible afin de régulariser la situation.

Monsieur le Maire précise que le Plan Local d'Urbanisme n'a pas vocation à régulariser les situations au cas par cas. Le PLU doit permettre d'avoir une vision globale, générale de la réglementation sur un territoire. Il a été demandé à cette famille de formuler une demande de logements sociaux. Selon les dernières informations à sa disposition, ils ne l'ont fait que très récemment. Madame Lhez-Bousquet fait état de la demande d'échanges de terrains avec la Commune qui s'avère également impossible d'un point de vue réglementaire.

Monsieur Bousquet-Cassagne interroge le Maire sur une décision d'expulsion et les conséquences pour la famille en termes de logement.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une décision de justice qui n'est pas de son ressort mais de celui du représentant de l'État.

Madame Lamorlette évoque les démarches de demande de logements formulées par la famille Escoder.

La séance s'est achevée à 22 h 01.

La Conseillère Municipale,  
Secrétaire de Séance,

Farah HAMIDANI

